Image not found or type unknown

Renouvellement période essai cadre, ingénieur

Par **pseudo_geek**, le **31/03/2012** à **12:27**

Bonjour
j'ai signé il y a de cela 4 mois un CDI dans une société d'informatique (prestataire de service) suivant la réglementation syntec
Dans le contrat j'ai une période d'essais de 4 mois renouvelable une fois. comme la période des premiers 4 mois est passée et comme j'ai reçu aucun mail de la RH, la question est : est ce que je suis toujours en période d'essai ?

Merci de vos avis

Par **P.M.**, le **31/03/2012** à **13:56**

Bonjour,
Si vous n'avez pas donné votre accord non équivoque pour le renouvellement de la période d'essai avant son terme initial, celle-ci est terminée et votre embauche est effective...

Par **pseudo_geek**, le **31/03/2012** à **16:56**

Merci

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés